



Document de Synthèse
Diagnostic environnemental, enjeux et propositions
d'actions

RÉSEAU NATURA 2000
DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de la zone spéciale de conservation

SUCS DU VELAY-MEYGAL
FR 8301086

Département de Haute-Loire



Mars 2011

Document d'Objectifs

De la Zone Spéciale de Conservation

« **Sucs du Velay-Meygal** »

site FR 8301086 (217 ha)

Réalisé par

L'Office National des Forêts

Direction du Développement



DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Diagnostic environnemental

Enjeux et propositions d'actions

MAITRE D'OUVRAGE

MEEDAT- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne

Dossier suivi par :

C. BAUDRY & S. MARSY, DREAL Auvergne,

J.J. GIRARD, DDT Haute-Loire.

STRUCTURE PORTEUSE

Etat

OPERATEURS

Office National des Forêts, Direction du Développement, Lempdes

REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Rédaction/Coordination : T. DARNIS, ONF

Contribution à la Charte Natura 2000 : le Syndicat intercommunal du Lizieux, H. MOREL agent patrimonial, B. TEISSEDRE responsable Travaux et D. GILLET directeur de l'Agence Montagnes d'Auvergne pour l'ONF (jusqu'en mars 2011), charte validée en COPIL le 20/11/2007.

Cartographie : T. DARNIS, ONF

Contribution/Synthèse/Relecture : ADASEA, CPIE, CRPF, Conseil Général, DDT, DREAL, DRAAF, ONF, ONEMA, FFPPAAPPMA, Fédération départementale de Chasse, Mairie de Araules, Champclause, Montusclat, Queyrières, Saint-Julien-Chapteuil, Communautés de communes du Meygal, Pays du Velay-Meygal et Sucs.

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET ETUDES ECOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES

T. DARNIS, ONF (5 jours en 2010)

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

T. DARNIS, ONF

REFERENCE A UTILISER

DARNIS, T., 2010 – Document d'Objectifs actualisé de la Zone Spéciale de Conservation, Sucs du Velay Meygal (Haute-Loire), Site Natura 2000 FR8301086.

SOMMAIRE

Sommaire	2
Bilan de l'application de l'ancien Docob sur la période 2001-2009.....	4
Bilan des actions mises en œuvre	5
Budget consommé.....	8
Budget initialement prévu dans le Docob de 2001	8
Budget dépensé	9
Synthèse du diagnostic environnemental actualisé	11
Méthodologie utilisée.....	11
Démarche générale.....	11
Rendus cartographiques	11
Description des habitats naturels et semi naturels	12
Description des habitats d'espèces.....	13
Evolution des habitats naturels depuis 2000.....	13
Végétations observées.....	13
Évaluation patrimoniale du site au travers des végétations observées	13
Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels en 2010.....	16
Définition des niveaux d'enjeu et hiérarchisation des habitats.....	19
Objectifs de la hiérarchisation des habitats naturels	19
Les menaces et facteurs de dégradation observés sur le site	19
Méthode employée et critères utilisés.....	19
Enjeux/objectifs et proposition d'actions	21
Objectifs de gestion.....	22
Mesures de gestion adaptées des habitats	22
Suivi et évaluation.....	24
Amélioration des connaissances	24
Sensibilisation et communication	24
Animation	24
actions GH : mesures de gestion adaptées des habitats	25
La Charte Natura 2000.....	25
Les contrats Natura 2000	25
Actions SE : Suivi et évaluation	29
Action SE1 : Suivi des Landes en relation avec une éventuelle remise en pâturage expérimentale	29
Action SE2 : Suivi de l'état de conservation des landes du montagnard supérieur à partir d'espèces d'intérêt patrimonial.....	29
Action SE3 : Suivi de la colonisation par la végétation des zones dégradées par la fréquentation.	29
Action AC : Amélioration des connaissances.....	31
Action AC1 Amélioration des connaissances sur les chiroptères : Inventaire complet des chauves-souris.....	31
actions S : Sensibilisation et communication.....	33
Action S : La sensibilisation des acteurs locaux aux bonnes pratiques	33
Actions AN : Animation du Docob	35
Missions	35
Coût.....	35
Bilan financier prévisionnel	36
Annexes	38

AVANT PROPOS

Le document d'objectifs (Docob) du site FR8301086 a été validé lors de la réunion du comité de pilotage du 05/07/2001. Faute de cahiers des charges adaptés aux nouveaux outils de contractualisation (contrats Natura 2000, MAE et Charte Natura 2000), ce Docob n'a pas permis de conclure massivement des contrats pour la mise en œuvre de Natura 2000 sur les parcelles situées dans le périmètre du site.

Ainsi il est apparu nécessaire de réactualiser le Docob dans son ensemble, à savoir :

- réaliser un nouvel état des lieux
- proposer des limites cohérentes
- rédiger des fiches actions actualisées au regard des cahiers d'habitats Natura 2000, des mesures du Plan de Développement Rural Hexagonal, et des nouvelles dispositions de la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 (charte Natura 2000).

Les fiches actions présentées dans le présent document sont soumises à la validation du Comité de Pilotage avant d'entrer en application.

L'Office National des Forêts, Direction du Développement (ONF), en tant que Chargé de mission désigné par la DREAL Auvergne en a conduit l'élaboration en partenariat étroit avec le Comité de Pilotage du site (COFIL) et notamment, l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles de Haute-Loire (ADASEA) et le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC).

Ce Docob actualisé se propose d'aller à l'essentiel en tant qu'outil de gestion pragmatique et opérationnel. Les rubriques inchangées, telles que l'approche descriptive du site, l'analyse socio-économique, restant valables et d'actualité, sont à consulter dans l'ancien Docob pour plus de précision. Pour simplifier encore davantage la lecture et l'utilisation de ce Docob réactualisé, les actions ont été déclinées par enjeux et objectifs globaux et visent, en général le maintien, la restauration, le suivi d'un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire.

Les changements principaux s'articulent autour de 3 chapitres :

- Bilan de l'application de l'ancien Docob sur la période 2001-2009 ;
- Synthèse générale du diagnostic environnemental actualisé : Enjeux et objectifs ;
- Présentation des actions par enjeux et objectifs et cahier des charges des mesures contractualisables.

BILAN DE L'APPLICATION DE L'ANCIEN DOCOB SUR LA PERIODE 2001- 2009



Marguerite de Montpellier (*Leucanthemum monspeliense*) sur éboulis

BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des actions initialement prévues et réalisées dans la période 2001 à 2009.

Fiche - Action initiale	Objectif	Actions préconisées	Actions réalisées	Année
A - Maintien, restauration et suivi des landes sèches européennes	Maintien de l'habitat sur les sucs où il est présent. Restauration des landes peu boisées.	Coupe des ligneux colonisant l'habitat landes sèches européennes. Vigilance particulière par rapport à l'Epicéa commun. Coupes des ligneux sur 4 placettes expérimentales en zone de lande boisée afin d'évaluer la faisabilité d'une restauration vers l'habitat de la Directive. Suivi de la dynamique d'envahissement de ces landes par les ligneux.	Les travaux de coupe des ligneux ainsi que la mise en place des placettes expérimentales ont été l'occasion de signer le premier contrat Natura 2000 forestier en Auvergne en 2003. Les suivis sur 4 années n'ont pas permis de montrer une réponse positive de la végétation. En conséquence, les ouvertures à grande échelle des milieux de landes colonisées par les ligneux n'ont pas été réalisées. La dynamique de colonisation semble stable sur les sucs. Les habitats de lande ne sont donc apparemment pas menacés par ce phénomène naturel. Cette action a été jusqu'à maintenant stoppée.	2003
B - Maîtrise de la fréquentation	Gérer l'augmentation probable de fréquentation afin d'en réduire les impacts.	Réalisation d'un plan de gestion du flux touristique sur le Testavoire avec réaménagement des sentiers et refonte globale de la signalisation. Mise en place d'une signalétique environnementale sur les accès au Testavoire et au Pic du Lizieux.	Cette action n'a pas pu être menée à bien. Les prises de données de terrain ont montré qu'il existe bien un phénomène de divagation du flux touristique sur 2 des sucs du site (le Lizieux et les Testavoire) mais l'absence de cohérence dans le périmètre du site Natura 2000 et les sentiers de randonnée n'ont pas permis une refonte de ces aménagements comme espéré initialement.	Terrain 2007 /2009

(suite)

Fiche - Action initiale	Objectif	Actions préconisées	Actions réalisées	Année
C - Inventaires complémentaires, suivi des espèces végétales et habitats identifiés	Suivi des espèces végétales d'intérêt patrimonial et des habitats repérés et évaluation de la dynamique naturelle des milieux sur les suc du Mounier et de la Tortue. Connaissance du patrimoine botanique et faunistique en place.	<p><u>Priorité 1</u> : Suivi des espèces patrimoniales et habitats déjà identifiés ainsi que de la dynamique naturelle des milieux naturels sur le Mounier et la Tortue.</p> <p><u>Priorité 2</u> : Inventaires botaniques complémentaires sur les landes, landes boisées, escarpements rocheux froids et boisements Nord des pieds de suc. Inventaire entomologique complémentaire sur tout le zonage Natura 2000. Inventaire complémentaire sur les chiroptères sur tout le zonage Natura 2000.</p>	<p><u>Priorité 1</u> : Cette action a été réalisée dans le cadre de la présente refonte du Docob. En revanche, le suivi de la recolonisation des milieux sur le Mounier et la Tortue a été arrêté en 2004.</p> <p><u>Priorité 2</u> : En 2005, 3 inventaires complémentaires ont été menés sur le site Natura 2000. Un sur les chauves-souris (BOITIER, E., 2005 - Inventaire préliminaire des Chiroptères du site Natura 2000 FR8301086 « Sucs du Velay-Meygal » (Haute-Loire), Société d'Histoire naturelle ALCIDE-D'ORBIGNY), un sur les papillons de jour (BACHELARD, P., 2005 - Inventaire préliminaire des papillons diurnes sur le site Natura 2000 : « Sucs du Velay-Meygal » (Haute-Loire), Société d'Histoire naturelle ALCIDE-D'ORBIGNY), et un sur trois espèces végétales, la Buxbaumie verte, le Lycopode en massue et le Lycopode sélagine (DARNIS, T., 2005 - Inventaires botaniques complémentaires, Site Natura 2000 « Sucs du Velay-Meygal » n°FR830-1086, Office National des Forêts Agence Cantal / Haute-Loire). Malgré des découvertes naturalistes intéressantes (le Murin à moustaches - <i>Myotis mystacinus</i> - sur le suc de la Tortue, le Grand Sylvain - <i>Limenitis populi</i> - sur les suc du Lizieux et du Testavoyre, et le Lycopode sélagine - <i>Huperzia selago</i> - sur le suc du Lizieux), aucune espèce animale ou végétale de l'annexe II de la directive « Habitats » n'a été contactée sur le site Natura 2000.</p> <p>Seule, une suspicion de présence du Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) inscrite à l'annexe II reste en suspens sur le Lizieux, l'étude menée par la Société d'Histoire naturelle ALCIDE-D'ORBIGNY n'ayant pas pu se prononcer sur l'identification d'un contact proche de cette espèce. Cette chauve-souris relevant de la directive « Habitats » Annexe II, fréquenterait le site pour ses zones de chasse en forêt (lisière) et pour le gîte (certainement estival). Une étude complémentaire plus poussée sur les chiroptères du site mériterait de lever cette incertitude.</p>	2004 /2010

(suite)

Fiche - Action initiale	Objectif	Actions préconisées	Actions réalisées	Année
D - Gestion des boisements	Conservation des îlots de boisement évoluant naturellement dans un but écologique et pédagogique. Si l'espèce est découverte, amélioration des conditions écologiques favorables au développement de <i>Buxbaumia viridis</i> .	Eviter toute intervention sur les îlots de vieillissement. Si <i>Buxbaumia viridis</i> est découverte : 1 abattre et laisser pourrir quelques troncs malformés au sol dans les zones ombragées et fraîches du pied des suc. 2 éviter le passage d'engins sur ces zones. 3 maintenir un couvert arboré assez dense.	Cette préconisation a été respectée scrupuleusement. Cependant, les îlots de vieux bois devront à l'avenir être matérialisé sur le terrain.	2001 à 2009
E - Préconisations d'ordre général	Eviter le risque de dégradation des habitats et espèces. Favoriser l'évolution naturelle des milieux sur le Mounier et la Tortue et évaluation de la dynamique naturelle des milieux lors des suivis botaniques.	Evaluation fine de l'impact environnemental de tout projet d'équipement ou d'aménagement des suc en vue de l'intégrer au mieux dans le milieu naturel. Validation ou non du projet selon son impact environnemental et les mesures de meilleure intégration proposées. Aucune intervention sur les suc du Mounier et de la Tortue.	Aucun projet n'a nécessité la réalisation d'une étude d'impact sur les suc.	-
Communication	Non explicitement programmé dans l'ancien Docob		7 COPIL ont été réunis (depuis 2002) et 3 bulletins d'informations ont été rédigés et envoyés aux membres du COPIL et distribués en mairies, 12 classeurs de présentation du site ont été envoyés aux membres du COPIL.	2002/2009

BUDGET CONSOMME

Budget initialement prévu dans le Docob de 2001

ACTIONS DE GESTION	COUT 2001	COUT 2002	COUT 2003	COUT 2004	COUT 2005	COUT 2006	TOTAL / ACTION	%
Action A1 : coupe des ligneux sur les landes sèches	920 € HT						920 € HT	2
Action A2 : placettes expérimentales de restauration des landes boisées	4880 € HT						4880 € HT	10
Action B1 : conception d'un plan de gestion du flux touristique et réaménagement de sentiers signalés sur le Testavoire		1830 € HT	4340 € HT				12270 € HT	25
Action B2 : signalisation environnementale sur le Testavoire			3580 € HT				3580 € HT	7
Action C21 : inventaires botaniques complémentaires				3430 € HT			3430 € HT	7
Action C22 : inventaire entomologique complémentaires				2750 € HT			2750 € HT	6
Action C23 : inventaire complémentaire sur les Chiroptères				2750 € HT			1 2750 € HT	6
Action D : augmentation des potentialités écologiques pour <i>Buxbaumia viridis</i> (si l'espèce est repérée)					1830 € HT		1830 € HT	4
ACTIONS DE SUIVI								
Action A3 : suivi de la dynamique d'évolution de l'habitat lande	2135 € HT					2135 € HT	4270 € HT	8
Action C1 : suivi des habitats et espèces végétales d'intérêt patrimonial identifiés						3810 € HT	3810 € HT	7
ACTION DE COORDINATION								
Animation/ Information Mise en cohérence	1525 € HT	1525 € HT	1525 € HT	1525 € HT	1525 € HT	1525 € HT	1525 € HT	18
TOTAL/AN	9460 € HT	3350 € HT	15550 € HT	10450 € HT	3350 € HT	7470 € HT	49630 € HT	100%
TOTAL GENERAL	49 630 € HT							

Budget dépensé

ACTIONS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL	%
ACTIONS DE GESTION											
Action A1 : coupe des ligneux sur les landes sèches				920 € HT						920 € HT	2%
Action A2 : placettes expérimental es de restauration des landes boisées				5017 € HT	2007 € HT					7024 € HT	17%
Action B1 : conception d'un plan de gestion du flux touristique et réaménagement de sentiers signalés sur le Testavoivre							4180 € HT	2508 € HT		6688 € HT	16%
Action B2 : signalisation environnementale sur le Testavoivre										0 € HT	0%
Action C21 : inventaires botaniques complémentaires											
Action C22 : inventaire entomologique complémentaires					8361 € HT					8361 € HT	21%
Action C23 : inventaire complémentaire sur les Chiroptères											
Action D : augmentation des potentialités écologiques pour Buxbaumia viridis (si l'espèce est repérée)					1830 € HT					1830 € HT	5%

(Suite)

ACTIONS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL	%
ACTIONS DE SUIVI											
Action A3 : suivi de la dynamique d'évolution de l'habitat lande										0 € HT	0%
Action C1 : suivi des habitats et espèces végétales d'intérêt patrimonial identifiés										0 € HT	0%
ACTION DE COORDINATION											
Animation	1525 € HT	1525 € HT	1225 € HT	1505 € HT	1205 € HT	1672 € HT	1372 € HT	1672 € HT	1672 € HT	13174 € HT	32%
Information	1535 € HT		300		300		300			2435 € HT	7%
TOTAL	3060 € HT	1525 € HT	1525 € HT	7441 € HT	13703 € HT	1672 € HT	5852 € HT	4180 € HT	1672 € HT	40632 € HT	100 %

La somme dépensée représente in fine, 89% du budget initial avec trois années supplémentaires d'applications. On peut constater que la part d'action de coordination a fini par correspondre au tiers des sommes allouées. Les difficultés de mise en œuvre des actions, doivent pouvoir s'expliquer par :

- le manque de souplesse des outils financiers de mise en œuvre du Docob
- la relative stabilité des habitats qui finalement, ne nécessitent pas de gros travaux de gestion

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ACTUALISE

METHODOLOGIE UTILISEE

Démarche générale

L'application de la méthodologie de référence (CLAIR et al. 2005) dite « Méthode CHANES¹ », prévoit la réalisation d'une carte de tous les habitats naturels et semi-naturels relevant ou non de la Directive, par parcours complet du site. Pour plus de détails sur cette méthodologie, se reporter à Annexe 1 Méthodologie.

Rendus cartographiques

Le résultat des travaux de cartographie est présenté en annexe du rapport. Ces annexes comprennent :

- une carte de situation et d'assemblage de l'ensemble du site étudié (Annexe 2) ;
- 15 cartes de localisation des habitats : 5 pour les groupements végétaux selon la typologie CORINE Biotope, 5 pour les habitats IC dominants et dominés de premier rang et 5 pour les statuts de protection (Annexe 3) ;
- 5 cartes de l'état de conservation des habitats (Annexe 4)
- 5 cartes de localisations des espèces patrimoniales et des cheminements suivis (Annexe 5)

Les cartes illustrant les habitats naturels selon les référentiels CORINE Biotopes et la phytosociologie ne sont pas présentées, mais les éléments nécessaires à leur construction sont contenus dans les tables numériques de la base de données du cédérom placé en annexe du rapport.

¹ Cartographie des HAbitats Naturels et des ESpèces.

DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS ET SEMI NATURELS

Les végétations observées font l'objet d'un descriptif sous forme de fiches synthétiques. Les habitats relevant de la directive « Habitats » sont présentés de manière détaillée. Les habitats ne relevant pas de la Directive sont présentés plus succinctement.

Les fiches de description des végétations du site fournissent plusieurs niveaux d'informations :

- **phytosociologie** de l'habitat au niveau association (« groupement » quand les communautés étudiées n'ont pu être rapprochées à aucune association décrite dans la bibliographie) ; la nomenclature pour les sous-alliances et les unités supérieures fait référence au Prodrôme des végétations de France (BARDAT et al. 2004) ;
- **correspondance** avec les codes et libellés CORINE biotopes et Natura 2000 ;
- **caractères diagnostiques** permettant d'identifier et de caractériser l'habitat aux plans physiognomique et écologique ;
- **typicité**, comparaison de la composition floristique au regard des végétations décrites dans la région ou de manière plus générale dans la bibliographie ;
- **représentativité**, constituant la prépondérance de l'habitat étudié sur le site en terme de qualité (état de conservation), de valeur patrimoniale et de surface occupée ;
- **intérêt patrimonial**, évalué notamment en fonction de la rareté supposée de l'habitat à l'échelle du Massif central et de la présence d'espèces végétales à statut de protection, de rareté et de menaces ;
- **état de conservation et menaces** pesant sur l'habitat ;
- **dynamique** de la végétation, ou évolution naturelle de l'habitat en l'absence de facteurs biotiques ;
- **répartition dans le site** : ce commentaire situe l'habitat identifié à l'échelle du site

Nota : Ces fiches sont complémentaires du rendu d'étude du CBNMC « Typologie des habitats relevant de la Directive 92/43/CEE » de 2000 présenté en annexe du premier Docob approuvé en 2001. Aussi, concernant les habitats d'intérêt communautaire, les informations concernant le caractère diagnostique n'est pas repris dans le présent document. En revanche, ce travail de description n'ayant pas été fait pour les landes à Genêt purgatif (nouvel habitat IC pour le site) et pour les habitats ne relevant pas de la directive « Habitats », une description succincte de la végétation est proposée. Ces informations sont présentées dans les chapitres suivants.

DESCRIPTION DES HABITATS D'ESPECES

En 2005, 3 inventaires complémentaires ont été menés sur le site Natura 2000. Malgré des découvertes naturalistes intéressantes (le Murin à moustaches - *Myotis mystacinus* - sur le suc de la Tortue, le Grand Sylvain - *Limenitis populi* – sur les sucs du Lizieux et du Testavoyre, et le Lycopode sélagine – *Huperzia selago* – sur le suc du Lizieux), **aucune espèce animale ou végétale de l'annexe II de la directive « Habitats » n'a été contactée sur le site Natura 2000.**

EVOLUTION DES HABITATS NATURELS DEPUIS 2000

Végétations observées

La campagne de terrain de 2010 a permis de préciser et d'approfondir les études réalisées en 2000 par le CBNMC, dans le cadre de la rédaction du document d'objectif du site Natura 2000 « Sucs du Velay-Meygal », ainsi que l'inventaire complémentaire botanique de 2005 par l'ONF sur ce site.

Il a donc été décidé d'inclure au présent travail l'ensemble des données récoltées en 2000 et 2005, en les actualisant si besoin, et de compléter l'ensemble par un inventaire botanique complet des formations végétales de tous les habitats naturels présents, dans le but de contribuer à la connaissance écologique générale des Sucs.

La zone prospectée couvre environ 400 hectares, incluant le site initial (129 ha) ainsi que des zones périphériques. La forêt artificielle (code CORINE 83.31) couvrant 24 hectares, les autres habitats naturels sont présents sur 208 hectares.

Au total, les travaux menés en 2000, 2005 et 2010 ont permis d'identifier la présence de 17 types d'habitats naturels, répartis en 336 unités cartographiées (polygones différenciés).

Le tableau suivant présente la synthèse des types d'habitats recensés (identification CORINE à 2/3 décimales), présentés pour une plus grande facilité de lecture en familles d'habitats .

Chaque habitat naturel ne relevant pas de la directive « Habitats » sera décrit succinctement ci-dessous puisque n'ayant jamais été présenté par le passé.

Évaluation patrimoniale du site au travers des végétations observées

Ensemble des végétations

Ce chapitre est consacré à commenter l'ensemble des végétations observées sur le site étudié. La méthodologie mise en œuvre lors de ce travail permet d'avoir une vision réaliste des végétations présentes sur les Sucs. Le parcours systématique du site, n'a pu être entrepris que sur 30% de sa surface et donc les végétations n'ont pu être caractérisées très précisément mais néanmoins il est possible d'en donner une esquisse général.

Nom de l'habitat	Formations	Code	
		Code habitat élémentaire	code Corine Biotope
Landes à Myrtille et Callune	Landes	4030-13	31.21
Landes à <i>Juniperus communis</i>, forme rampante		5130-1	31.88
Faciès de landes buissonnantes à arbustives		-	31.63
Landes à Genêt purgatif		5120-1	31.842
Fourrés de recolonisation à Noisetier ou Merisier ou Frêne	Fourrés	-	31.8
Trouées forestières en cours de recolonisation par des essences autochtones (Sorbiers, Alisiers, Pins sylvestres, Saules...)		-	31.8D
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide roseau	Pelouses/Prairies	6430-10	37.82
Prairies mésophytophiles non caractérisées		-	38
Hêtraies montagnardes acidiphiles	Forêts	9120-4	41.12
Sapinières montagnardes		-	42.132
Forêts hercyniennes de Pins sylvestres		-	42.522
Placages tourbeux à Sphaigne et <i>Politrichum commune</i>	Zones humides	-	54
Eboulis nus	Rochers/Eboulis	-	61
Eboulis phonolitiques		8110-5	61.12
Falaises nues		-	61
Falaises de phonolite, blocs rocheux élevés	Zones artificielles	8220	61.2
Plantations de conifères		-	83.31
Nombre de types		7	17

Tableau 1 Typologie des habitats identifiés des Sucs du Velay-Meygal (en gras les habitats d'intérêt communautaire faisant l'objet d'une fiche)

L'intérêt du site, au titre de la directive « Habitats », est évalué au travers du nombre, de la surface et du pourcentage relatif des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire. Il ressort du tableau suivant une bonne proportion d'habitat relevant de la directive (près de 20% de la surface), ainsi qu'un nombre relativement élevé d'habitats d'intérêt tant communautaire (7).

Le détail des surfaces et pourcentages de chaque habitat relevant de la Directive sont donnés dans le tableau suivant. On se reportera aux fiches présentées en annexe n°6 pour le détail des habitats élémentaires. La surface précisément cartographiée est de 7 380,7 ha alors que le site couvre officiellement 217 ha. Dans le tableau suivant, les habitats sont rangés par ordre décroissant de surface.

Statuts NATURA 2000	Code générique EUR 25	Libellé	Ha	%
IC	8110-5	Eboulis phonolitiques	15.43	7%
	5130-1	Lande à Genévrier commun	15.58	7%
	4030-13	Landes à Myrtille et Callune	6.56	3%
	9120-4	Hêtraies montagnardes acidiphiles	4.09	2%
	8220	Falaises de phonolite, blocs rocheux élevés	1.24	1%
	5120-1	Landes à Genêt purgatif	0.31	0%
	6430-10	Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide roseau	0.15	0%
		Totaux	43.36	20%

Tableau 2 Liste des Habitats naturels relevant de la directive « Habitats »

Evolution des surfaces 2000/2010

Groupement végétal / Milieu	Code N2000	Surface totale 2010 (ha)	Surface totale 2001 (ha)	% / Surface totale 2010	% / Surface totale 2001
Landes à Myrtille et Callune	4030-13	6.56	0.9	3%	1%
Landes à <i>Juniperus communis</i>, forme rampante	5130-1	15.58	Inconnue	7%	Inconnue
Faciès de landes buissonnantes à arbustives	-	23.75	10.5	11%	8%
Landes à Genêt purgatif	5120-1	0.31	Inconnue	0%	Inconnue
Prairies mésophytophiles non caractérisées	-	0.35	Inconnue	0%	Inconnue
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide roseau	6430-10	0.15	Inconnue	0%	Inconnue
Trouées forestières en cours de recolonisation par des essences autochtones (Sorbiers, Alisiers, Pins sylvestres, Saules...)	-	22.70	Inconnue	10%	Inconnue
Fourrés de recolonisation à Noisetier ou Merisier ou Frêne	-	9.14	Inconnue	4%	Inconnue
Sapinières montagnardes	-	22.70	Inconnue	10%	Inconnue
Hêtraies montagnardes acidiphiles	9120-4	4.09	Inconnue	2%	Inconnue
Forêts hercyniennes de Pins sylvestres	-	30.77	Inconnue	14%	Inconnue
Placages tourbeux à Sphaigne et <i>Politrichum commune</i>	-	0.00	Inconnue	0%	Inconnue
Eboulis nus	-	39.93	Inconnue	18%	Inconnue
Eboulis phonolitiques	8110-5	15.43	44.2	7%	34%
Falaises nues	-	0.89	Inconnue	0%	Inconnue
Falaises de phonolite, blocs rocheux élevés	8220	1.24	0.4	1%	0%
Plantations de conifères	-	24.04	Inconnue	11%	Inconnue
Total Habitats d'intérêt communautaire		43.36	56	20%	43%
Total du site		217.64	129	100%	100%

Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels en 2010

Habitats relevant de la directive « habitats »

Cf. Annexe 6 Fiches Habitats

Discussion sur l'état de conservation des habitats

Approche qualitative

Les prospections de terrain réalisées dans le cadre de ce Docob ont permis d'ajouter 4 nouveaux habitats d'intérêt communautaire à la liste des communautés végétales du site Natura 2000 (habitats surlignés en rouge dans le tableau 2) : les Landes à Genêt purgatif (5120), les Landes à Genévrier commun (5130), les Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide roseau (6430) et les Hêtraies montagnardes acidiphiles (9120) non observé en 2001.

La Lande à Genêt purgatif (5120) et à Genévrier commun (5130) ainsi que les Mégaphorbiaies à Calamagrostide roseau (6430) ont été déclassées en 2001 du fait de l'absence de clarification nationale (cahiers d'habitats agropastoraux non encore parus). En effet, de nouveaux outils de diagnostic ont été mis à disposition depuis 2001 : les cahiers d'habitats « Agropastoraux » et « Habitats humides » ont été édités après 2001. Ainsi, pour les Landes à Genêt purgatif du Massif central, les cahiers d'habitats précisent que les landes à Genêt purgatif du domaine montagnard sont **toutes** (les primaires et les secondaires) d'intérêt communautaire. Les Landes à Genévrier commun sont encore mal connues en Auvergne, cet habitat mériterait un éclaircissement sur ces caractéristiques auvergnates.

Concernant la Lande à Genêt purgatif (5120), il convient toutefois d'atténuer l'intérêt patrimonial de cet habitat, du fait de son caractère secondaire marqué, de sa pauvreté floristique ou de sa large représentativité dans le Massif central méridional.

En revanche, l'habitat de Hêtraies acidiphiles (9120) n'était tout simplement pas inclus dans le périmètre. C'est la proposition de modification du périmètre (cf. paragraphe suivant) qui a permis d'inclure de cet habitat. Grâce aux expertises du CBNMC, pour le compte de la DREAL Auvergne, sur le diagnostic de certains habitats d'intérêt communautaire difficiles à identifier en Auvergne,, l'identification de certains habitats d'intérêt communautaire a été affinée et vulgarisée auprès des chargés d'étude environnement. Les études du CBNMC sur les Hêtraies (SULMONT, PETETIN, 2000 et SEYTRE, 2008) ont notamment permis de mieux dissocier les hêtraies d'intérêt communautaire des non communautaires.

Approche quantitative

Le calcul des surfaces en 2001, n'avait été fait que sur les habitats relevant de la directive « Habitats ». Néanmoins, les surfaces par type d'habitat comparable entre 2001 et 2010 présentent des différences souvent significatives. L'essentiel des différences de surfaces doit être imputable à la prise de données terrain, notamment par l'implication des effets suivants :

- **Le biais d'observateur** : même si le protocole de cartographie est maintenant bien connu de tous les experts, des différences d'appréciation peuvent avoir lieu surtout sur des cas difficiles où la dynamique d'évolution des milieux intervient. Par exemple, il est possible d'interpréter différemment une lande sèche avec quelques Pins sylvestres qui ne serait en fait qu'une lande boisée. L'appréciation des différents stades dynamiques d'un jeune boisement peut-être variable. C'est aussi le cas des jeunes fourrés mixtes et des landes boisées : ce sont des faciès correspondants aux premiers stades de régénérations forestières, parfois très proches du point de vue physiologique et qui en fonction de l'observateur seront intégrées dans l'une ou l'autre catégorie. En effet, si quelques pins sont présents parmi des essences caducifoliées, le code 31.8D peut être utilisé.
- **La prise en compte des mosaïques** : Cette méthode (principe de description des mosaïques imbriquées d'habitats pour chaque unité cartographiée, du dominant aux dominés, sur un nombre de niveaux allant de 2 à 6), permet de décrire très fidèlement un polygone même de petite surface, et donc de traduire des surfaces plus proches de la réalité du terrain. Si ce travail n'est pas systématiquement fait, les habitats dominés sont sous-évalués. Cela demande cependant un effort d'observation important, modéré ici par le fait que les habitats dominants étaient déjà cartographiés en 2001. Ceci a permis aux botanistes de prospecter plus efficacement et de décrire plus finement les polygones. Ainsi, ce type de description explique la baisse des éboulis phonolitiques (8110) où l'on a dissocié les zones d'éboulis nus.
- **La pression et l'échelle d'observation** : Plus la pression d'observation augmente et plus le détail des polygones cartographiés est important puisque l'interprétation entre moins en ligne de compte, et diminue d'autant les approximations. L'échelle choisie pour les bordereaux de cartographie de terrain et l'échelle de saisie informatique permettent aussi d'augmenter le détail des éléments dessinés.

Evolution du périmètre

Suite aux campagnes de terrain et à la saisie des informations géographiques, il est apparu opportun de modifier le périmètre du site afin de l'asseoir sur des limites tangibles et reconnaissables par tous (limites de parcelles cadastrales, parcelles forestières, pistes, haies, lisières, ruisseaux, etc.). Ces modifications sont argumentées et présentées sur cartes et tableau des parcelles cadastrales en Annexe 7.

Le tableau suivant présente l'évolution des surfaces communales avant et après les modifications de périmètre, en fonction du statut foncier.

Commune	Surface (ha) proposée en 2010					Surface initiale (ha) validée en 2001	Comparaison 2001 / 2010
	Terrain communal	Terrain domanial	Terrain intercommunal	Terrain privé	Total 2010	Total 2001	
ARAULES		3.00	22.60		25.60	21	+22%
CHAMPCLAUSE		29.65		4.56	34.21	13	+163%
MONTUSCLAT		14.01		10.17	24.18	16	+51%
QUEYRIERES	5.10	29.90		0.56	35.56	11	+223%
SAINT JULIEN CHAPTEUIL		80.64		17.05	97.70	68	+48%
Total	5.10	157.20	22.60	32.34	217.24	129	+68%
Total %	2%	72%	10%	15%	100%		

Tableau 3 Surfaces comparées avant et après modification de périmètre

La surface du site augmente de +68 % par rapport à 2001, avec +223% pour la commune de Queyrières, augmentation qui correspond à l'ajout d'un sixième suc : le suc de Montivernoux.

Le propriétaire dominant sur le site est l'Etat avec 72% de forêt domaniale soit 84% de terrain public et des collectivités et seulement 15% de terrain privé.

DEFINITION DES NIVEAUX D'ENJEU ET HIERARCHISATION DES HABITATS

Objectifs de la hiérarchisation des habitats naturels

Tout programme d'intervention impliquent de fixer des objectifs de conservation à un niveau d'ambition dépendant de l'habitat visé. Il est donc indispensable de hiérarchiser les habitats naturels, afin de cibler ceux qui doivent faire l'objet d'actions prioritaire. Les faisabilités de gestion locale peuvent être un facteur de « choix » de hiérarchisation.

La mise en relation de ces priorités avec le contexte des Sucs du Velay-Meygal présidera à la définition des objectifs de conservation des habitats et des actions.

Les menaces et facteurs de dégradation observés sur le site

Ils sont présentés dans l'ordre décroissant d'importance :

- **La pratique des activités de pleine nature** : La majorité des activités de loisirs recensées se déroulent sur chemins ou pistes forestières (essentiellement de la randonnée pédestre et escalade), ce qui limite très fortement les risques de dégradation des habitats. Toutefois, en bordure de chemin principale, il faut souligner la création de « sentiers de divagation ». Le passage répété de promeneurs sur de fortes pentes caillouteuses entraîne un arrachement de la strate herbacée et accentue les processus d'érosion du sol. Des dégradations des écosystèmes existent et sont proportionnels à la fréquentation (Pics du Lizieux et du Testavoyre).
- **l'artificialisation des peuplements forestiers** issue du FFN² (années 60' et 70'). Cela a entraîné une modification en profondeur d'une part non négligeable d'habitats naturels sur la base des sucus du site. L'influence de ces milieux artificiels s'étend en limite basse des sucus qui ont colonisé quelque peu les manteaux forestiers du bas des pentes ;
- **la fermeture par des espèces ligneuses de certaines landes**, notamment sur les pentes rocheuses peut très localement constituer une menace sur les landes d'intérêt communautaire,

Méthode employée et critères utilisés

Afin d'aboutir à la hiérarchisation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire, l'opérateur a mis au point une méthode fondée sur la prise en compte de différents critères, quantitatifs ou qualitatifs :

La valeur patrimoniale de l'habitat (note maximale de 6,66)

- intérêt patrimonial naturaliste (intérêt plus fort donné aux habitats ayant le double statut d'habitat naturel et d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire, présence d'espèces à statut de protection notamment pour les espèces de la DH An II, note maximale de 3,33)

² Fond Forestier National

- statut de l'habitat (prioritaire, d'intérêt communautaire, d'intérêt local et régional à dire d'expert, banal) (note maximale de 3,33)

Le degré de menace pesant sur l'habitat (note maximale de 6,66)

- niveau général d'état de conservation de l'habitat (note maximale de 3,33). Lors de la cartographie de terrain, une note a été donnée à chaque unité cartographiée : 3,33 = Très mauvais état de conservation, 2,5 = Mauvais état de conservation, 1,67 = Etat de conservation moyen, 0,83 = Bon état de conservation
- valeur d'usage (note maximale de 3,33) : Plus l'activité dominante a des impacts sur l'habitat (impacts globalisés et estimés sur l'ensemble des sites et ramenés au niveau de chaque unité) plus la note est élevée. Ainsi, par ordre décroissant de la valeur d'usage : dans l'ordre décroissant des impact on trouve les Activités de loisir, certaines pratiques sylvicoles. On considère ainsi que les menaces engendrées par les activités de loisirs sont de loin les risques les plus importants pour les habitats du site.

L'organisation spatiale de l'habitat au sein des sites Natura 2000 étudiés (note maximale de 6,66)

- surface de l'habitat : surface totale couverte par l'ensemble des individus d'un même type d'habitat (note maximale de 3,33). Plus la surface cumulée des unités pour un habitat est élevée et plus la note est faible. Cela fait ainsi ressortir dans la note finale du niveau d'enjeu, les habitats peu recouvrants et donc faiblement représentés.
- fréquence : nombre d'unités recensées par habitat (note maximale de 3,33). Plus le nombre d'unités est élevé pour un habitat et plus la note est faible. Cela fait ainsi ressortir dans la note finale du niveau d'enjeu, les habitats peu fréquents.

Définition des niveaux de priorité par Habitat

Le tableau suivant présente les notes décroissantes sur 20 du niveau d'enjeu calculées pour chaque habitat naturel d'intérêt communautaire.

INTITULÉ DE L'HABITAT ÉLÉMENTAIRE	STATUT	CODE NATURA 2000	VALEUR PATRIMONIALE MOYENNE /6.66	ORGANISATION SPATIALE MOYENNE/6.66	MENACE MOYENNE/ 6.66	NOTE MOYENNE /20	PRIORITÉ
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide roseau	IC	6430-10	4	6.3	4.16	14.46	1
Landes à Myrtille et Callune	IC	4030-13	4	5.3	3.57	12.87	2
Eboulis phonolitiques	IC	8110-5	4.29	4	3.41	10.7	3
Falaises de phonolite, blocs rocheux élevés	IC	8220	4.21	2.76	1.97	8.93	4
Landes à Genêt purgatif	IC	5120-1	3	1.9	3.6	8.5	5
Hêtraies montagnardes acidiphiles	IC	9120-4	3	2.43	2.98	8.41	6
Landes à Genêt commun	IC	5130-1	4	1.9	2.33	8.23	7

Tableau 4 Priorisation des habitats de la Directive

En conclusion : l'analyse par habitat (tableau ci dessus) identifie un enjeu prioritaire pour la conservation de la mégaphorbiaie et des formations éboulis/landes à substrats fragiles (éboulis), tandis que la majorité des landes, la forêt de hêtre et les falaises apparaissent au contraire comme les moins menacées sur le site.

ENJEUX/OBJECTIFS ET PROPOSITION D' ACTIONS



Lycopode sélagine (*Huperzia selago*) Pic du Lizieu

OBJECTIFS DE GESTION

La directive 92/43/CE, dite « Habitats » a pour objectifs de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

La codification des objectifs et actions se basera sur les libellés suivants :

Thématique GESTION DES HABITATS : code GH

Thématique SUIVI ET ÉVALUATION : code SE

Thématique SENSIBILISATION : code S

Thématique AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES : code AC

Thématique ANIMATION : code AN

Selon un ordre hiérarchisé qui tient compte de la priorisation des habitats naturels vue précédemment et des menaces pesant sur le site, la conservation des habitats d'intérêt communautaire implique l'atteinte des objectifs et sous objectifs suivants :

Mesures de gestion adaptées des habitats

- GH1.** La préservation de la mégaphorbiaie ;
- GH2.** Le maintien en l'état du site, pas de nouvelles zones d'activité humaine ;
- GH3.** La réduction de la divagation liée à la fréquentation touristique (piétinement). Pour se faire, il sera certainement utile de prévoir en des points très précis une mise en défens des habitats ainsi que des aménagements canalisant le public ;
- GH4.** La lutte contre la fermeture des landes. En l'état actuel et au vu de la dynamique très lente des ligneux sur les landes du site, il n'est pas envisagé à court terme de campagnes de lutte contre les ligneux. Néanmoins, il est bon de se poser régulièrement la question quant à cette possibilité d'intervention. Pour cela un suivi de la végétation est donc indispensable ;

GH5. L'optimisation et la restauration de la biodiversité.

- Sur les sucs à proprement parler, une gestion d'entretien idéale serait une remise en pâturage extensif ovin des sucs qui permettrait de contenir localement l'avancée naturelle des jeunes ligneux et de diversifier la flore des habitats ;
- Sur les zones forestières périphériques jusqu'à la base des sucs incluse : il a été proposé d'élargir le périmètre du site autour des sucs afin d'inclure une zone forestière tampon dont les objectifs sont :
 - Une cohérence de fonctionnement pour créer une zone tampon corridor où appliquer de façon ciblée les mesures de conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques. Le but est de permettre une diversification des peuplements en places, tant au niveau de la composition en essences, qu'au niveau de la structure horizontale et verticale des peuplements. Pour cela, il est préconiser de :
 - Restaurer les phases manquantes du cycle sylvigénétique des plantations incluses dans le site Natura 2000 des Sucs du Velay-Meygal (notamment les phases pionnière et de sénescence), par :
 - la conservation systématique des essences pionnières dans les travaux de dégagement/dépressage des jeunes peuplements d'épicéas, dans les coupes ou dans les trouées et zones mal régénérées ;
 - la conversion progressive (réparti au besoin sur 3 révisions d'aménagement) de ces zones en îlots de sénescence, à savoir : le Mounier, la Tortue, le Lizieux, le Montivernoux et une partie seulement du Testavoyre ;
 - Conserver du bois morts au sol ainsi que quelques souches hautes notamment lors des abattages de gros arbres tarés au pied ;
 - Conserver tous les arbres à cavités, loges, trous, nids de rapaces, ou supportant du gui ou lierre notamment, ou fougères.
 - Une fois la diversification des peuplements acquises ou en cours d'acquisition avancée (c'est-à-dire, à même de pouvoir prendre le relais des essences introduites), il sera étudié la possibilité de procéder à de petites coupes par parquets ou bouquets afin d'accélérer la restauration de peuplements composés d'essences autochtones.
 - Une cohérence territoriale afin que les limites du site soient bien identifiables sur le terrain (sise sur des pistes, voiries, chemins etc) ;

Suivi et évaluation

- SE1.** Suivi de la colonisation par la végétation des zones dégradées par la fréquentation
- SE2.** Suivi de l'état de conservation des landes du montagnard supérieur à partir d'espèces d'intérêt patrimonial
- SE3.** Suivi des Landes en relation avec une éventuelle remise en pâturage expérimentale

Amélioration des connaissances

- AC1.** Amélioration des connaissances sur les chiroptères et leur intérêt afin de mieux cerner les cortèges du site et leurs habitats

Sensibilisation et communication

- S1.** La sensibilisation des acteurs locaux aux bonnes pratiques

Animation

- AN1.** Actions visant à assurer l'animation et la coordination du Docob
- AN2.** Actions visant à assurer un appui technique
- AN3.** Action visant à assurer le suivi administratif

ACTIONS GH : MESURES DE GESTION ADAPTEES DES HABITATS

Les mesures de gestion adaptées se déclinent sous 2 formes :

- La charte Natura 2000
- Les contrats Natura 2000

Afin de visualiser les zones d'intervention prioritaire, on se reportera à l'annexe 8.

La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 du site a été élaborée et validée lors du COPIL de 20/11/2007. La charte du site est présentée en annexe du Docob (cf. Annexe 9 Charte Natura 2000 des Sucs du Velay-Meygal). Elle participe activement à la réalisation des différents objectifs précédemment cités.

Les contrats Natura 2000

Eu égard aux objectifs énoncés plus haut, les mesures suivantes peuvent être envisagées dans le cadre de Contrats Natura 2000 ni agricole, ni forestier sur les parcelles classées en série d'intérêt écologique particulier (hors zone de production sylvicole) ou dans le cadre de Contrats Natura 2000 forestier sur les parties de parcelles périphériques aux sucus encore classées en zone de production forestière.

Pour plus de détails sur le contenu des cahiers des charges, on se reportera utilement aux documents suivants :

- la liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement de l'annexe 1 de la circulaire du 21 novembre 2007 ;
- Arrêté préfectoral régional n°2008/207 relatif aux conditions de financement des mesures de gestion des milieux forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000) ;

La suite de ce chapitre énumère sous forme de liste priorisée, les actions à mettre en œuvre où il a été distingué les actions à mettre en œuvre sur les zones de production forestière et les zones ni forestières, ni agricoles (pour mémoire, il n'y a pas de zones agricoles dans le site). Afin de visualiser ce zonage, on se reportera utilement à la carte en Annexe 10 Zone d'utilisation.

Actions sur les parcelles utilisées par la sylviculture

Plusieurs mesures sont proposées pour la préservation des habitats 4030, 5120, 6430, 8110, 8220 :

- **GH1 : Mesure F22710 Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire.** Indemnisation : 100 % du coût.

- **GH2 : Mesure F22714 (ou mesure A32326P hors forêt) Investissements visant à informer les usagers de la forêt.** Indemnisation : 100% du coût. Cette action doit être menée en lien avec les travaux de mise en défens et de fermeture, d'aménagements des accès et la canalisation du public, afin de sensibiliser le public à la valeur patrimoniale des milieux rencontrés, à leur vulnérabilité et à leur respect.

Eventuellement, les mesures suivantes permettent de laisser la possibilité d'intervenir sur des surfaces très réduites pour l'élimination de ligneux pour la préservation des habitats 4030, 5120, 6430, 8110, ou des éventuels habitats d'espèces identifiés suite aux études complémentaires :

- **GH4.1 : Mesure F22705 :** Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (Indemnisation : 100% du coût)
- **GH4.2 : Mesure F22711 :** Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (pour les Epicéas, Pins sylvestres ou autres espèces figurant dans la liste en annexe 8) (Indemnisation : 100% du coût)

Enfin, les mesures suivantes pourraient permettre, dans les zones de production forestière, de maintenir une plus forte proportion d'arbres biologiques et d'accélérer l'irrégularisation des peuplements

- **GH5.1 : Mesure F22701 :** Création ou rétablissement de clairières ou de landes (Indemnisation : 100% du coût)
- **GH5.2 : Mesure F22703 :** Mise en œuvre de régénérations dirigées (Indemnisation : 100% du coût)
- **GH5.3 : Mesure F22712 :** Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (Nota : pour cette mesure, après les campagnes de terrain de 2010, les peuplements concernés ne possèdent pas ou exceptionnellement d'arbres éligibles de sorte que cette mesure aura des difficultés à être mise en œuvre. De plus, les habitats concernés sont la plupart du temps des habitats ne relevant pas de la directive « Habitats »).

Actions sur les parcelles non utilisées par l'agriculture, ni par la sylviculture

Plusieurs mesures sont proposées pour la préservation des habitats 4030, 5120, 6430, 8110, 8220 :

- **Action GH4.3 : Mesure A32303 Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.** Indemnisation : 100 % du coût. Un pâturage ovin semble en effet intéressant à mettre en œuvre, au moins sur une surface expérimentale (sur le Montivernoux par exemple) afin de maintenir les milieux en bon état de conservation, moyennant quelques préconisations : Proscrire toute fertilisation (minérale et organique hors celle induite par les animaux). Absence d'écobuage. Maintien des éléments paysagers. Proscrire tout passage d'engins motorisés sur les milieux. Les visites de contrôle du(des) troupeau(x), se feront à pied, l'idéal étant une montée et descente quotidienne du(des) troupeau(x) par un berger. Mise en pâturage du site de façon saisonnière (maximum sur 135 j/an). Le chargement moyen doit être de 0,3 UGB/ha à 0,5 UGB/ha. Le chargement instantané ne doit pas descendre en dessous de 1 UGB/ha pour que le maintien et l'entretien de ces milieux soient efficaces. Amener relativement tôt dans l'année les ruminants sur les landes, la capacité nutritive des arbustes et broussailles est intéressante en appoint.
- **Action GH4.4 : Mesure A32303 Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.** Indemnisation : 100 % du coût. Cette mesure vient compléter la mesure précédente. Au terme de cette expérimentation, si ses résultats sont bons (cf. Suivi et évaluation SE1), une étude faisabilité pour la remise en gestion pastorale à plus grande échelle sera à prévoir.
- **Action GH3 : Mesure A32324P Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès.** Indemnisation : 100 % du coût. Ici il s'agit d'aménagements devant permettre d'apporter des solutions les plus pérennes possibles pour la sécurité et la stabilisation des sentiers d'accès, la canalisation du public sur les sentiers d'accès et sommitaux des sucus du Lizieux et du Testavoire. Une étude de définition a été réalisée en 2007 par l'ONF. Cependant, le périmètre du site Natura 2000 trop incohérent avec les cheminements des sentiers, n'a pas permis la finalisation des actions initialement prévues. Les modifications du périmètre du site vont pouvoir combler cette incohérence. Cette opération doit s'inscrire dans une démarche plus globale autour des infrastructures d'accueil du public et de réhabilitation paysagère, incluant les parkings du Testavoire et du Lizieux.

Eventuellement, la mesure suivante permet de laisser la possibilité d'intervenir sur des surfaces de tous les habitats pour l'élimination d'espèces invasives ou indésirables (Annexe 11) :

- **GH4.5 : Mesure A32320P et R Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.** Indemnisation : 100 % du coût.



Suc de la Tortue

ACTIONS SE : SUIVI ET EVALUATION

Action SE1 : Suivi de la colonisation par la végétation des zones dégradées par la fréquentation

Le premier passage

½ jour de terrain, 1 jour analyse et mise au point d'un protocole

Puis 2 ans après

Lecture des dispositifs de suivi, mise en forme et analyse des données, soit 3 journées de travail.

Coûts

Action	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action SE1 : Suivi de la colonisation		750 € HT		1 500 € HT	

Action SE2 : Suivi de l'état de conservation des landes du montagnard supérieur à partir d'espèces d'intérêt patrimonial

Les populations du Lycopode sélagine (*Huperzia selago*), et du Raisin d'Ours (*Arctostaphylos urva-ursi*) espèces patrimoniales au plan régional, peuvent être menacées par la dynamique végétale ou par la fréquentation touristique.

En fonction de l'état des différentes populations, un suivi adapté devra être mis en place.

La première année

Objet	Analyse	Terrain
Analyse des populations, identification des problématiques, bibliographie	1 jour	1 jour
Synthèse des informations, mise au point d'un protocole	1 jour	

Pour les autres années

Le suivi consisterait en :

- une lecture des dispositifs (quadrats et transects), mise en forme et analyse des données, travail correspondant à 4 jours environ, tous les deux ans ;
- la mise en place et le suivi d'action de gestion, travail correspondant à 2 jours environ, tous les deux à trois ans

Coûts

Action	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action SE2 : Suivi des landes du montagnard supérieur			2 000 € HT		2 000 € HT

Action SE3 : Suivi des Landes en relation avec une éventuelle remise en pâturage expérimentale

Si certaines des Landes sèches montagnardes (4030) du site étaient en partie remises en pâturage, le suivi projeté devrait correspondre aux parcelles représentatives des zones pâturées et des différentes variantes de l'habitat (sur les plans écologiques et floristiques). La finalité du suivi est de veiller au bon état de conservation de cet habitat.

La première année

Contenu : identification de la variabilité à l'intérieur des Landes sèches montagnardes du site. Elaboration d'un échantillonnage représentatif. Choix de parcelles et d'emplacements de placettes permanentes. Sur les placettes permanentes, le suivi consistera en la réalisation de relevés phytosociologiques. Les pratiques agricoles devront être connues, notamment le chargement instantané et le chargement moyen annuel.

Pour les autres années

Les modalités du suivi scientifique seront précisées en année N+2. Le travail de suivi des placettes serait réalisé une fois en fin d'exercice du Docob, à raison de 3 journées.

Coûts

Action	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action SE1 : Suivi de la remise en pâturage			750 € HT		1 500 € HT

Partenaires techniques

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central pourra être associé dans tout acte de gestion conservatoire, suivis et prospections complémentaires visant la préservation du site.

ACTION AC : AMELIORATION DES CONNAISSANCES

Action AC1 Amélioration des connaissances sur les chiroptères : Inventaire complet des chauves-souris

Objectifs et résultats attendus

- Liste des espèces remarquables présentes sur le site Natura 2000 et par habitat naturel et leur répartition qualitative (identification des espèces, localisation) et quantitative (méthode absolue par comptage à différents moments de l'année (en hibernation, chasse, transit, etc.))
- Liste des espèces d'intérêt communautaire présentes et évaluation relative de l'activité (nombre de contacts sonars par unité de temps)
- Caractérisation et cartographie des enjeux dans et autour des habitats du site.

Outre la liste des espèces présentes et leurs effectifs, cette expertise de terrain précisera l'importance et l'intérêt des habitats d'espèce :

- dans le cycle biologiques des espèces concernées,
- par rapport au fonctionnement des populations de ces espèces,
- l'aire de déplacement naturel des espèces à partir des noyaux de populations identifiés le cas échéant,
- le tout durant un cycle annuel complet (populations hibernantes et estivantes).

Une méthodologie tenant compte de ces 4 points sera utilisée permettant le calcul de la valeur biologique de chaque habitat.

Cette étude se déroulera en trois phases :

- Etude en période estivale (recherche et dénombrement et identification diurne à vue des espèces dans les fissures et petites grottes connues sur le Lizieux, le Testavoyre et la Tortue) : ces données sont lacunaires concernant la précédente étude. Cela permettra de mieux connaître l'utilisation de ces habitats par les chauves-souris en été. En effet, un reste de tas de guano a été observé dans une grotte sur le Testavoyre laissant présager la découverte de sites fréquentés régulièrement.
- Etude en période d'hibernation (recherche et dénombrement et identification diurne à vue des espèces dans les fissures et petites grottes connues sur le Lizieux et le Testavoyre). Ces données sont lacunaires concernant la précédente étude et permettra de vérifier rapidement l'utilisation ou non de ces abris rocheux comme gîte d'hibernation
- Caractérisation de la guildes de chauves-souris fréquentant les habitats naturels des Sucs du Velay-Meygal (capture nocturne au filet et détection des ultrasons). Seul le site majeur du Lizieux fera l'objet de capture. L'utilisation des détecteurs à ultrasons, notamment le SM2bat, permettra d'évaluer les activités des chauves-souris sur plusieurs nuits et de préciser les aires de déplacement des espèces sur les sucs.

Partenaires techniques

Sur l'étude complémentaire « Chauves-souris », on peut faire appel au Réseau naturaliste ONF spécialisé sur les Chauves-souris, également à Alter-Eco ou Chauves-souris Auvergne.

Coûts

Objet	Analyse	Terrain
Analyse des populations, identification des problématiques, bibliographie	0.5 jour	
Synthèse des informations, mise au point d'un protocole	0.5 jour	
Etude en période estivale		2 jours
Etude en période d'hibernation		2 jours
Caractérisation de la guildes de chauves-souris fréquentant les habitats naturels des Sucs du Velay-Meygal		7 jours
Analyse/Rédaction/rendu		5 jours

Action	N	N+1
Action AC : Inventaire complet des chiroptères 17 jours	8 500 € HT	

ACTIONS S : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Action S : La sensibilisation des acteurs locaux aux bonnes pratiques

Les objectifs

- Communiquer et sensibiliser les acteurs du territoire à la mise en œuvre de Natura 2000
- Sensibiliser les gestionnaires et les acteurs du tourisme aux actions de gestion et de conservation des habitats

La stratégie consiste à mobiliser les acteurs de terrains. Cette action se décline en 3 sous-actions :

Les cibles	Les objectifs	Les Moyens
Les habitants	Donner une information régulière et facile d'accès Permettre de comprendre les enjeux de la mise en œuvre du Docob Suivre la mise en place des actions	Action S1 : Edition et envoi d'une lettre info tous les 2 à 3 ans, chaque lettre étant organisée autour d'un thème principal, avec un style simple et plaisant Action S3 : Sorties de terrain de découverte Animations, échanges sur site (1 tous les 2 ans)
Les acteurs du tourisme	Les sensibiliser à la démarche Natura 2000 et leur faire prendre conscience de leur rôle dans l'information des visiteurs des pratiquants Connaître les habitats d'intérêt communautaire présents sur le Velay-Meygal, leur richesse patrimoniale et leur vulnérabilité	Action S3 : Animation découverte des principaux habitats sur le terrain (1 tous les 2 ans) Action S2 : Dépliant d'information
Les prestataires touristiques	Les sensibiliser à la démarche Natura 2000 et leur faire prendre conscience de leur rôle dans l'information des pratiquants et dans l'utilisation respectueuse des sites de pleine nature abritant des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Action S3 : Animation découverte des principaux habitats sur le terrain (1 tous les 2 ans) Action S2 : Dépliant à destination des pratiquants

Prestataires

La Direction du Développement Auvergne/Limousin de l'ONF pourra assurer la rédaction des textes avec une validation de la structure animatrice en charge de l'application du Docob. Cette tâche sera accompagnée par le travail d'un graphiste dans l'élaboration des maquettes des bulletins d'information et des dépliants.

L'animateur organisera les réunions d'information, les animations/découvertes en partenariat avec les organismes mentionnés ci-dessous.

Coûts

Prestations	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action S1 : Lettre d'information 1 numéro tous les 2 ans					
Rédaction (ONF) – 2 j	1 500 € HT		1 500 € HT		1 500 € HT
Conception graphique et édition					
Action S2 : Dépliants (habitants, acteurs du tourisme) – 2 dépliants					
Rédaction (ONF) – 10 j/dépliant		5 000 € HT		5 000 € HT	
Conception graphique et édition		6 000 € HT		6 000 € HT	
Action S3 : Animations (sorties avec les Habitants et les acteurs du tourisme)					
Prestataire partenaire (préparation/prestation) 2 j			1 000 € HT		1 000 € HT
Année					
	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total	1 500 € HT	11 000 € HT	2 500 € HT	11 000 € HT	2 500 € HT

ACTIONS AN : ANIMATION DU DOCOB

Missions

L'animation du site Natura 2000 repose sur plusieurs missions dont les objectifs sont variables.

Actions AN1 visant à assurer l'animation et la coordination du Docob

- l'organisation régulière de la concertation avec les acteurs locaux et la coordination des partenaires,
- l'organisation régulière de l'accueil, de l'information, de la sensibilisation du public,
- la promotion et la valorisation du patrimoine écologique du site.

Actions AN2 visant à assurer un appui technique pour :

- le montage de dossiers,
- l'élaboration de cahiers des charges,
- le recensement des bénéficiaires et le suivi de la contractualisation,
- des études, expertises, tableaux de bord.

Action AN3 visant à assurer le suivi administratif, caractérisé par :

- le suivi des conventions avec l'Etat, l'établissement des programmations annuelles,
- la recherche de financements et le suivi des dossiers de demandes de subventions,
- La commande publique : l'élaboration des conventions avec les prestataires, les passations de marchés publics.

Coût

Dépenses	Montant estimé par année				
	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Action AN : Indemnisation correspondant à 5 jours de travail – chargé de mission (sauf 1 ^{er} année avec un travail ciblé sur la signature de charte Natura 2000)	2 950 € HT	2 500 € HT	2 500 € HT	2 500 € HT	2 500 € HT

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL



Premier plan : Suc de la Tortue, second plan Le mounier.

Dans l'ordre décroissant de priorité.

Actions	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Actions AN1, AN2, AN3 : coordination, appui technique et suivi administratif					
Indemnisation correspondant à 5 jours de travail – chargé de mission	2 950 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Action S1 : Lettre d'information					
Rédaction (ONF) – 2 j/an	1 500 €		1 500 €		1 500 €
Conception graphique et édition					
Action SE1 : Suivi de la colonisation					
Suivi de la colonisation		750 €		1 500 €	
Action SE2 : Suivi des Landes du montagnard supérieur					
Suivi des landes du montagnard supérieur			2 000 €		2 000 €
Action AC : Amélioration des connaissances					
Inventaire complet des chiroptères 17 jours			8 500 €		
Action S2 : Dépliants (habitants, acteurs du tourisme) – 2 dépliants					
Rédaction (ONF) – 10 j/dépliant		5 000 €		5 000 €	
Conception graphique et édition		6 000 €		6 000 €	
Action S3 : Animations (sorties avec les Habitants et les acteurs du tourisme)					
Prestataire partenaire (préparation/prestation) 2 j/an			1 000 €		1 000 €
Action SE3 : Suivi de la remise en pâturage					
Suivi de la remise en pâturage			750 €		1 500 €
Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total	4 450 €	14 250 €	16 250 €	15 000 €	8 500 €
TOTAL	58 450 € (hors contrat Natura 2000)				